



L'Europe et les Départements français d'Outre-mer

INFO RUP

Semaine du 23 au 27 avril 2018

LA PRESSE EUROPEENNE DIVULGUE CERTAINES DES GRANDES ORIENTATIONS DU FUTUR CADRE FINANCIER PLURIANNUEL (CFP) 2021-2027 AVANT SA PUBLICATION LA SEMAINE PROCHAINE PAR LA COMMISSION : Comme annoncé dans les InfoRUP précédents les propositions générales et chiffrées de la Commission sur le prochain Cadre Financier Pluriannuel (CFP) 2021-2027 seront adoptées le 2 mai prochain, avant d'être publiées officiellement le même jour. En l'attente de cette publication, plusieurs sources à Bruxelles s'accordent sur le fait que le Commissaire européen au Budget, Günther Oettinger, table sur une baisse de 6 % des dépenses agricoles et de cohésion de l'UE sur la période 2021-2027. Il aurait avancé ces chiffres jeudi 19 avril à Strasbourg, lors de la conférence des présidents des commissions parlementaires du Parlement européen. Les deux grandes politiques traditionnelles de l'UE qui représentent la majeure partie du budget européen, à savoir la PAC et la Politique de Cohésion, seraient donc concernées par ces baisses budgétaires. Le Commissaire européen à l'Agriculture, Phil Hogan, aurait évoqué de son côté une baisse de 10 à 15 % des dépenses agricoles (voir article consacré dans le présent InfoRUP). S'agissant plus précisément, de la Politique de Cohésion, outre la baisse de 6% de son budget mentionné ci-dessus, le Financial Times a publié cette semaine des documents confidentiels portant sur la réorientation possible de plusieurs dizaines de milliards d'euros de fonds consacrés à la politique de cohésion depuis les pays d'Europe centrale (Pologne, Hongrie et République Tchèque notamment) vers des

pays victimes de la crise financière, tels que l'Espagne, la Grèce ou même des régions françaises particulièrement touchées. Selon le quotidien économique britannique, qui s'appuie sur des documents préparatoires de la Commission, l'idée serait, sur la période 2021-2027, de ne plus seulement répartir ces fonds européens en fonction du PIB par habitant des États membres et des régions, mais en fonction de critères plus précis, comme le chômage des jeunes, la politique environnementale, l'innovation ou encore la politique migratoire ou le respect des règles de l'Etat de droit. Le Financial Times indique également que la chancelière allemande, Angela Merkel, et le président français, Emmanuel Macron, seraient favorables à un mécanisme qui avantagerait les régions où se trouvent le plus de demandeurs d'asile.

LA COMMISSION EUROPEENNE ENVISAGE UNE BAISSÉ DU BUDGET DE LA FUTURE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE : A l'instar de son homologue en charge du Budget, le Commissaire à l'Agriculture Phil Hogan envisage également une baisse de 6% des dépenses agricoles. Afin de limiter les réductions budgétaires de la PAC, le Commissaire encourage les Etats membres à augmenter leurs contributions au budget européen. La réforme de la PAC pour l'après 2020 devrait s'articuler autour de trois grands axes : un règlement horizontal, des plans stratégiques nationaux ainsi que les dispositions de l'organisation commune des marchés. S'agissant des paiements directs, la nouvelle structure prônée par la Commission se baserait sur un mécanisme qui garantirait un soutien direct plus équitable pour les petits et moyens agriculteurs. Dans ce modèle qui concerne la PAC et non sa déclinaison en POSEI, les aides seraient plafonnées à 60 000 euros par an et par exploitation. Par ailleurs, la Commission envisage de faire des mesures du verdissement des éléments conditionnant le versement des aides. La Commission publiera le 2 mai prochain sa proposition sur le cadre financier post-2020 et ses propositions législatives sur la réforme de la PAC le 29 mai.

Eurodom prépare à l'attention de ses membres une note d'analyse qui leur sera communiquée la semaine prochaine.

ACCORD DE LIBRE-ECHANGE : ACCORD DE PRINCIPE AVEC LE MEXIQUE, POURSUITE DES NEGOCIATIONS AVEC LE MERCOSUR ET DEFENSE DES INTERETS DES RUP DANS LES DEUX ACCORDS : Après deux années de négociations, un accord de principe sur le volet commercial du futur accord global UE-

Mexique révisé a été conclu le 21 avril dernier entre le Secrétaire mexicain à l'Economie et les Commissaires européens au commerce et à l'agriculture. L'accord entend libéraliser le commerce pour la quasi-totalité des produits, notamment agricoles, entre l'UE et le Mexique. Les droits de douanes seront supprimés ou limités, en contrepartie de la convergence des règlements techniques, sanitaires et environnementaux (notamment avec l'engagement du Mexique de respecter l'accord de Paris sur le climat). L'accord englobe également le domaine des services (financier, électronique, télécommunications) et l'accès aux marchés publics. S'agissant des RUP, des actions menées par EURODOM tant auprès des autorités françaises que de la Commission et du Parlement européen ont permis d'obtenir gain de cause sur les points clefs de cette négociation. S'agissant de la banane, l'accord prévoit que le droit de douane sera ramené à 75€/t, c'est-à-dire le niveau du droit de douane déjà appliqué avec la Colombie, le Pérou, l'Equateur et la communauté andine. Le contingent de 2000 tonnes à 70€/t sera supprimé. S'agissant du sucre, le sucre blanc raffiné est exclu de la libéralisation. S'agissant des sucres spéciaux, l'exclusion des deux codes 1701 91 00 et 1701 99 90 a été obtenue et s'agissant des codes 1390 et 1490, seul un quota de 500 tonnes a été octroyé en faveur de l'importation du seul produit « piloncillo ». La définition du « piloncillo » est annexée à l'accord. En troisième lieu, s'agissant des sucres bruts destinés au raffinage, la position de la Commission est de concéder un contingent à droit réduit de 30.000 t à 49€/t. S'agissant du rhum, l'importation de rhum en vrac et en bouteille à droit nul est limitée à un contingent de 3000 HAP. Ce niveau de contingent correspond à l'importation en provenance du Mexique pour 2016. Par ailleurs, il faut noter que, dans le même temps, concernant l'accord en négociations entre l'UE et le MERCOSUR, le Commissaire à l'agriculture Phil Hogan a annoncé que l'UE ne signerait pas de traité de libre-échange avec les pays du MERCOSUR tant que les normes sanitaires et phytosanitaires ne seront pas satisfaites pour tous les produits. Toutefois, selon nos informations, les fonctionnaires restent confiants sur une signature rapide mais non immédiate. EURODOM demeure mobilisé compte tenu de l'importance des enjeux pour les productions agricoles des RUP.

LE PARLEMENT EUROPEEN AUDITIONNE TROIS AUTORITES NATIONALES COMPETENTES SUR LES PESTICIDES : Jeudi 26 avril 2018, la commission spéciale sur les pesticides (PEST) du Parlement européen, présidée par l'eurodéputé français Éric Andrieu (groupe des Socialistes et démocrates), a auditionné les représentants de trois autorités nationales en charge de l'évaluation et l'autorisation de produits

phytopharmaceutiques : ANSES (France), KEMI (Suède) et HSE (Royaume-Uni). Ceci fait suite aux auditions par la commission PEST de l'Autorité européenne de la sécurité des aliments (EFSA) et de la Commission européenne. Les trois autorités nationales ont insisté sur la rigueur scientifique et la transparence de leurs travaux, qui s'inscrivent dans le cadre du règlement européen 1107/2009. Selon elles, ce règlement offre « un niveau élevé de protection de la santé humaine, animale et de l'environnement », même s'il est possible d'améliorer la procédure d'évaluation et d'autorisation des pesticides dans l'UE. PEST s'est montrée propice à une harmonisation des méthodes utilisées par les Etats membres, qui jouent un rôle au niveau européen dans l'évaluation des demandes d'autorisation des substances actives, d'une part, et dans l'autorisation des produits phytopharmaceutiques finis, d'autre part. Face aux questions des eurodéputés, les autorités ont souligné que les avis qu'elles rendent sont révisés par les pairs, en interne, en externe, par l'EFSA et par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA). La représentante de l'autorité suédoise KEMI s'est montrée favorable à une simplification de l'autorisation de produits phytosanitaires à faible risque et à un élargissement des délais pour les renouvellements d'autorisation. Françoise Weber, au nom de l'ANSES, a plaidé pour la prise en compte de l'évolution de la science, pour l'amélioration de la transparence, pour retirer rapidement du marché les substances qui ont des produits de substitution, ainsi que pour l'harmonisation des paramètres clés dans les différentes réglementations (produits phytopharmaceutiques, produits biocides et médicaments vétérinaires). Par ailleurs, l'audition a permis d'apporter des précisions sur les demandes de dérogations d'urgence (article 53 du règlement), sur les conséquences de la liberté de choix de l'Etat membre rapporteur en termes de distorsions de concurrence, ainsi que sur les règles de confidentialité qui limitent la transparence des études.

NOUVEL ACCORD DE PÊCHE ENTRE L'UNION EUROPEENNE ET MADAGASCAR POUR PÊCHER DANS SES EAUX :

Ce mercredi 25 avril, la Commission européenne a adopté une proposition dans laquelle elle souhaite négocier un nouvel accord de pêche entre l'UE et Madagascar, pour remplacer l'actuel protocole qui est entré en application le 1er janvier 2015 et expirera le 31 décembre 2018. La Commission demande au Conseil de pouvoir engager les négociations en vue d'un nouvel accord et souhaite y intégrer certaines dispositions du règlement 1380/2013 (Politique commune de la pêche) qui ne sont pas couvertes par l'accord actuellement en vigueur. Celui-ci fixe les possibilités de pêche accordées à la flotte de l'Union et la contribution financière

correspondante versée par l'Union et les propriétaires de navires, laquelle s'élève à 1 487 500 euros sur 4 ans, dont 700 000 euros sont destinés à l'appui sectoriel. L'accord avec Madagascar accorde à quatre pays (Espagne, France, Portugal et Italie) des licences pour capturer des thonidés et des espèces de grands migrateurs. Pour rappel, la Commission a d'ores et déjà négocié le nouvel accord avec l'île Maurice, en septembre dernier, en vigueur jusqu'à décembre 2021.

AGENDA DE LA SEMAINE DU 30 AVRIL AU 04 MAI 2018

	PARLEMENT EUROPEEN	COMMISSION EUROPEENNE	AUTRES ORGANES EUROPEENS	AUTRES ÉVÉNEMENTS
Lundi 30/04				
Mardi 01/05				
Mercredi 02/05	Plénière Parlement européen de Bruxelles	Présentation des propositions pour le prochain Cadre Financier Pluriannuel post 2020		Commission européenne Conférence AgriResearch – Innover pour l’avenir de l’agriculture et des communautés rurales
Jeudi 03/05				
Vendredi 04/05		Journée d’information et de mise en réseau sur l’appel LIFE 2018 pour les propositions de projets		